|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 45 auDocument 37-F |
|  | 22 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| Projet de nouvelle RéSOLUTION [APT-VC] – Promouvoir et renforcer les activités de normalisation relativesaux communications Entre véhicules |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent document contient une proposition de nouvelle Résolution UIT‑T APT-VC, intitulée "Promouvoir et renforcer les activités de normalisation relatives aux communications entre véhicules", dont l'adjonction est nécessaire pour renforcer les activités de normalisation et la collaboration entre toutes les parties prenantes, afin de relever les défis futurs dans le domaine de la mobilité. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétariat général Télécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction

Ces dernières années, les communications entre véhicules, comme les communications de véhicule à tout autre élément (V2X) et les systèmes de transport intelligents (ITS), ont pris de plus en plus d'importance dans le développement des véhicules connectés et automatisés (CAV), qui contribuent à prévenir les accidents, à réduire les embouteillages et à améliorer l'efficacité du trafic.

Les communications entre véhicules, telles que les systèmes V2X et les ITS, jouent un rôle crucial dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies, par exemple l'ODD 3 qui vise à réduire le nombre de personnes tuées et de blessés graves sur les routes. Ces technologies permettent également de moderniser les infrastructures, de transformer les infrastructures urbaines et d'accélérer la croissance de l'économie numérique.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses organisations s'occupent de la normalisation et de la promotion des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, mais aucune technologie n'a encore vu le jour pour répondre aux besoins de mobilité.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a créé l'Équipe spéciale de la communication entre véhicules pour déterminer le rôle potentiel que peut jouer le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) dans le renforcement de la durabilité, l'amélioration de la sécurité et la prise en charge de la conduite automatisée.

L'UIT-R a étudié les besoins liés aux radiocommunications et au spectre pour les applications V2X/ITS.

Plusieurs commissions d'études de l'UIT-T travaillent actuellement sur différents aspects des communications entre véhicules, comme la communication V2X et les systèmes ITS.

L'UIT encourage la coordination entre diverses organisations de normalisation par l'intermédiaire de la Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes ITS (CITS), qui a créé le Groupe d'experts sur les technologies de la communication pour la conduite automatisée.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est nécessaire de renforcer les activités de normalisation et la collaboration entre toutes les parties prenantes pour relever les défis futurs en matière de mobilité. Cette nouvelle Résolution UIT-T servira cet objectif.

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent d'ajouter une nouvelle Résolution intitulée "Promouvoir et renforcer les activités de normalisation relatives aux communications entre véhicules".

ADD APT/37A45/1

PROJET DE NOUVELLE RéSOLUTION [APT-VC] (New Delhi, 2024)

Promouvoir et renforcer les activités de normalisation relatives
aux communications entre véhicules

(New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*b)* la Résolution 74/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde, l'objectif étant de réduire de 50% le nombre de morts et de blessés graves sur les routes d'ici à la fin de 2030;

*c)* les Objectifs de développement durable (ODD) pertinents définis par l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'ODD 3 sur la réduction substantielle du nombre de décès et de blessures dus aux accidents de la route dans le monde, l'ODD 7 sur l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale et l'ODD 11 sur l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables;

*d)* la Résolution 37 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), intitulée "Réduction de la fracture numérique",

considérant

*a)* que la prise en charge des communications entre véhicules, telles que les communications de véhicule à tout autre élément (V2X) et les systèmes de transport intelligents (ITS), permettra de renforcer la sécurité routière, d'améliorer l'efficacité du trafic et de réduire les émissions de carbone, tout en permettant la modernisation des infrastructures pour accélérer le développement de l'économie numérique, ce qui favorisera également la transformation numérique des pays en développement;

*b)* l'évolution rapide des véhicules connectés et automatisés (CAV) et le fait que de nombreuses organisations participent à la normalisation des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS;

*c)* que le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a créé l'Équipe spéciale de la communication entre véhicules (TF-VC) pour déterminer le rôle que pourrait jouer le Forum WP.29 dans le domaine des communications entre véhicules, notamment pour améliorer la durabilité, renforcer la sécurité, appuyer la conduite automatisée et d'autres aspects connexes;

*d)* que le développement des véhicules CAV et des communications V2X/systèmes ITS fait intervenir différentes parties prenantes et différents secteurs, notamment les secteurs de l'automobile, des transports, des télécommunications/TIC, de l'électronique et de l'énergie, de sorte qu'une coordination est nécessaire;

*e)* que le développement des véhicules CAV et des communications V2X/systèmes ITS a des incidences dans de nombreux domaines et qu'une coopération approfondie sur les aspects pertinents sera peut-être nécessaire entre les pays, les régions et les entités internationales concernés pour tirer le meilleur parti des applications connexes,

notant

*a)* que les commissions d'études de l'UIT-T ont entamé des études sur les aspects des communications V2X/systèmes ITS liés à l'identification, à la qualité de service pour la parole et l'audio, aux appels d'urgence à bord des véhicules, aux systèmes multimédias et d'infodivertissement à bord des véhicules, à la sécurité (par exemple les mises à jour logicielles sécurisées par voie hertzienne) et aux applications liées à l'Internet des objets;

*b)* que des groupes spécialisés antérieurs de l'UIT-T ont étudié le multimédia dans les véhicules (Groupe FG-VM) et l'intelligence artificielle au service de la conduite autonome et de la conduite assistée (Groupe FG-AI4AD);

c) que la Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes ITS (CITS) constitue une instance internationale ouverte reconnue qui tient à jour une base de données mondiale en ligne gratuite contenant les normes relatives aux systèmes ITS et sert de cadre pour l'échange d'informations et la coordination de la normalisation internationale sur les systèmes ITS entre organisations de normalisation nationales, régionales et internationales;

*d)* que la CITS a créé le Groupe d'experts sur les technologies de la communication pour la conduite automatisée (EG ComAD), qui a pour objectif de faciliter le déploiement de systèmes de conduite automatisée sûrs et fiables grâce à des technologies de communication avancées;

*e)* que l'UIT-T, en collaboration avec la CEE-ONU, organise conjointement le Colloque sur la voiture branchée de demain, qui s'est imposé comme un cadre privilégié pour examiner les dernières avancées en matière de connectivité des véhicules et de mobilité automatisée, ainsi que le rôle de l'intelligence artificielle dans le secteur des transports, et tenir des discussions à cet égard,

notant en outre

*a)* que le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R), et en particulier la Commission d'études 5, est responsable des aspects relatifs aux radiocommunications, des besoins en matière de spectre et des caractéristiques techniques et opérationnelles, l'objectif étant de parvenir à l'harmonisation du spectre radioélectrique pour les communications entre véhicules, telles que les communications V2X, les systèmes ITS, les radars automobiles et les communications CAV;

b) que la Commission d'études 2 du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) mène des travaux axés sur la transformation numérique, en particulier dans le cadre de la Question 1/2, afin d'étudier les problèmes liés aux villes et aux communautés intelligentes et durables et d'échanger des données d'expérience sur l'amélioration de la connectivité et les infrastructures sous-jacentes à l'appui des sociétés intelligentes et des transports intelligents,

reconnaissant

*a)* que l'UIT-T devrait jouer un rôle prééminent dans le domaine des TIC, en élaborant des normes pour les communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS;

*b)* qu'il est nécessaire d'établir un cadre normalisé coordonné des télécommunications/TIC pour les communications entre véhicules, par exemple les communications V2X et les systèmes ITS, centré autour de l'UIT;

*c)* qu'une approche multi-parties prenantes est essentielle pour permettre la normalisation et le déploiement des moyens de communication entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, et que la collaboration et le partenariat entre l'UIT et la CEE-ONU devraient être mis à profit à cette fin,

décide

1 d'appuyer la fonction de coordination de la CITS afin d'encourager l'élaboration de normes internationales de télécommunication pour les communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris pour la conduite automatisée, tout en tenant compte des besoins des différentes régions et des différents États Membres;

2 de collaborer avec d'autres organisations de normalisation, la CEE-ONU et d'autres parties prenantes, telles que des forums du secteur, des associations et des alliances d'entreprises, ainsi qu'avec les commissions d'études compétentes de l'UIT-T et de l'UIT-R, dans le domaine des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

3 d'organiser, d'évaluer et d'analyser des scénarios d'application et des études de cas concernant les communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, et de les partager avec les parties prenantes concernées,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir l'assistance nécessaire pour l'utilisation de toutes les ressources disponibles, dans les limites du budget alloué, afin de promouvoir la réalisation, dans les meilleurs délais, de travaux de normalisation de grande qualité, en tenant à jour des pages web promotionnelles sur ce sujet afin d'améliorer la communication auprès du secteur de l'automobile et du secteur des télécommunications/TIC, et d'encourager la participation de ces secteurs aux activités de normalisation de l'UIT-T relatives aux communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

2 de tirer parti du partenariat avec la CEE-ONU dans le cadre du Colloque sur la voiture branchée de demain et d'autres manifestations connexes, et d'appuyer les réunions de la CITS pour permettre la collaboration avec d'autres organisations de normalisation, forums du secteur privé et autres organisations et initiatives concernées, afin d'encourager l'élaboration de normes internationales sur les télécommunications/TIC et d'autres produits pour assurer l'interopérabilité des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 d'aider les États Membres à mettre en œuvre des applications et des déploiements de communications entre véhicules, comme les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

2 d'aider les États Membres, en particulier les pays en développement[[1]](#footnote-1), à organiser des forums, des séminaires et des ateliers sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes, afin d'encourager l'innovation, le développement et la croissance des technologies et des solutions liées à l'Internet des objets;

3 d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des moyens de communication entre véhicules, tels que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée, en publiant des Recommandations, des rapports techniques et des lignes directrices de l'UIT-T,

charge les Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 en ce qui concerne la Commission d'études 2, d'encourager les activités de normalisation relatives aux questions de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification (NNAI) relatives aux communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

2 en ce qui concerne la Commission d'études 12, d'encourager les activités de normalisation sur la qualité de service et la qualité d'expérience relatives aux communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

3 en ce qui concerne la Commission d'études C, d'élaborer des Recommandations UIT-T relatives à la mise en œuvre des communications entre véhicules, telles que les systèmes V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée, portant sur les exigences, les cas d'utilisation, l'architecture fonctionnelle, les interfaces et les feuilles de route pour la normalisation, notamment, en tenant compte des résultats des études menées par le Groupe CITS/EG-ComAD ainsi que des travaux de la Commission d'études 5 de l'UIT-R concernant les besoins en matière de spectre;

4 en ce qui concerne la Commission d'études 17, d'encourager les activités de normalisation relatives à la sécurité des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée, portant sur les solutions de sécurité globales, les mécanismes de sécurité, etc.;

5 en ce qui concerne la Commission d'études 20, de tirer parti du déploiement des applications de l'Internet des objets pour contribuer à rendre les transports plus connectés, durables et plus sûrs,

invite les États Membres, les Membres du Secteur, les Associés et les établissements universitaires

1 à soumettre des contributions et à participer activement aux travaux de recherche menés par l'UIT-T sur les communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée;

2 à élaborer des plans d'ensemble, à échanger des cas d'utilisation et à partager des bonnes pratiques, afin de promouvoir l'écosystème des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, y compris la conduite automatisée, et à faciliter le développement social et la croissance économique pour atteindre les ODD;

3 à organiser des forums, des séminaires et des ateliers sur les communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS, afin de promouvoir et de soutenir l'innovation, la recherche, le développement et la croissance de technologies et de solutions;

4 à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et mettre en œuvre la normalisation des communications entre véhicules, telles que les communications V2X et les systèmes ITS.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)